

## VALORISATION TOURISTIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA TRAVERSEE DE LA CHALARONNE DANS LE CENTRE-BOURG DE SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE

### ÉTAT DES LIEUX

Saint-Etienne-sur-Chalaronne est une communale rurale en retrait de l'axe de la vallée de la Saône et du plateau de la Dombes qui a su profiter de la **présence de la Chalaronne** pour développer un **tourisme vert** orienté sur les milieux humides.

Plusieurs **espaces** déjà **aménagés** en bordure de rivière permettent de profiter agréablement de la vallée évasée de la Chalaronne : l'étang de Tallard pour les pêcheurs, le parc municipal, le sentier halieutique entre la Chalaronne et le bief du moulin du bourg et le cheminement en rive droite qui rejoint Ville-Sollier.

Des lavoirs sont encore présents mais leur état ne justifie pas de valorisation particulière. Les **moulins** (des Ions, des Tourterelles, de Tallard) qui ont fait l'objet de belle restauration sauf celui du bourg incendié en 1966 contribuent à renforcer l'image bucolique d'un bourg tourné vers sa rivière.

Depuis le nord sur la RD75, l'**entrée** dans Saint-Etienne-sur-Chalaronne est marquée par une **vaste zone de stationnement le long de la rivière**. Sur cet espace, la Chalaronne reste peu mise en valeur et ses crues provoquent parfois des problèmes d'inondation.

### ENJEUX

1. Une **amélioration ponctuelle** et **qualitative des sites** déjà aménagés autour de la rivière est nécessaire et facilement réalisable par un entretien des berges et des ouvrages.
2. Une meilleure mise en valeur des aménagements existants serait profitable car les sites sont nombreux, proches et agréables mais pratiqués surtout par les connaisseurs. Leur valorisation devra passer par leur **mise en relation**, leur **signalisation** et un **confort d'accès**.
3. La zone de stationnement située sur une route fréquentée et en bordure de la Chalaronne constitue quant à elle une **opportunité** pour procurer une **entrée de bourg valorisante** pour Saint-Etienne-sur-Chalaronne davantage tournée sur le paysage de la rivière et reliée aux berges.

### PRINCIPES ET PRECONISATIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE

- Une **mise en valeur soignée** et accueillante de l'**entrée de bourg sur la RD75** avec une grande **ouverture sur le paysage du bord d'eau**
- Un **accès** aux milieux humides riches et valorisés **depuis cette entrée**
- Un **parcours fédérateur et sécurisant pour les piétons** en bordure de la rivière, lien entre les espaces publics (entrée, berges du centre-bourg, passerelle, parc municipal et différents sentiers)
- Une **régulation des débits** et un **entretien des berges** sur le parcours de la Chalaronne et de ses affluents et biefs



Etude de valorisation paysagère et touristique  
des bassins versants de la Chalaronne



## VOLET B : RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES PAYSAGES

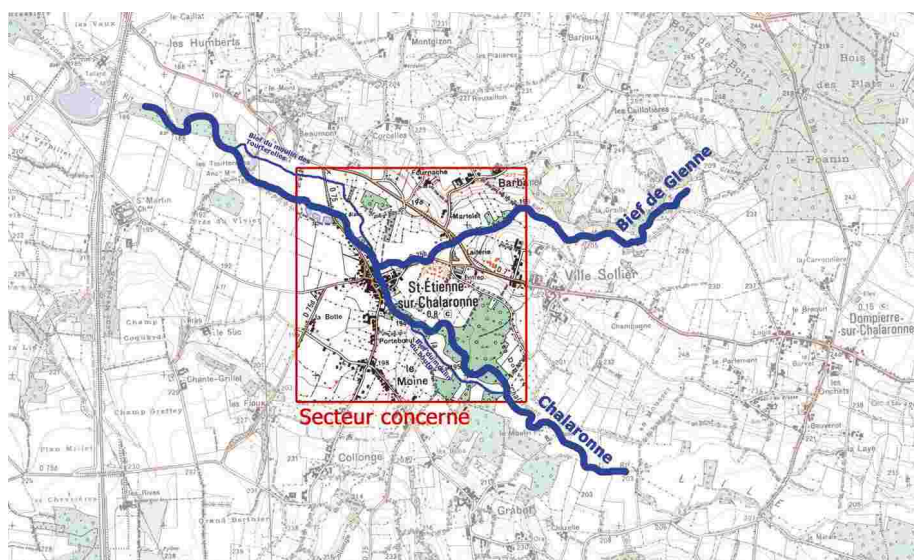
<b>OBJECTIF</b>	B 1-3	Mettre en valeur les milieux aquatiques
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Mettre en valeur les milieux aquatiques dans la traversée des bourgs
<b>COURS D'EAU</b>		<b>La Chalaronne</b>
<b>OPERATION</b>		Mise en valeur de la traversée de la Chalaronne dans le bourg

Fiche : B 1-3.04

COMMUNE (S)  
St Etienne/Chalaronne

Année de Réalisation  
**2008-2012**

### PLAN DE SITUATION



**Secteur concerné**  
Centre-bourg de  
Saint-Etienne-sur-Chalaronne

**Situation sur le bassin versant**  
Basse Chalaronne

**Unité paysagère concernée**  
Vallée évasée de la Chalaronne

### CONTEXTE DES OPERATIONS

La Chalaronne connaît sur Saint-Etienne-sur-Chalaronne des **problèmes de crues** notamment du fait d'entrave à un débit régulé des eaux : comblement du barrage de Tallard, **mauvais état des ouvrages**, atterrissement... Ces entraves sont des points noirs pour la gestion hydraulique mais aussi pour la qualité des paysages de rivière qui sont aménagés et pratiqués sur la commune.

Ainsi, à **l'entrée de Saint-Etienne** sur la RD75 une **aire de stationnement** propose un panneau d'informations, des containers et quelques arbres en bordure de rivière sur un parcours de randonnées balisé mais à cet endroit le cours d'eau est peu visible et perceptible : les berges sont colonisées par de la renouée du Japon et un atterrissement arboré cachent l'eau.

Plus en amont, à proximité du parc municipal, une ancienne gravière aujourd'hui remplie d'eau pose des problèmes de sécurité du fait de ses berges abruptes et boisées. La vanne du moulin du bourg menace de tomber à l'eau.



**Etude de valorisation paysagère et touristique  
des bassins versants de la Chalaronne**



## OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DES OPERATIONS

- Valorisation des **points de vue sur la Chalaronne** depuis l'entrée nord du bourg
- Amélioration et valorisation des milieux humides et des berges
- **Sécurisation des cheminements et des espaces accessibles au public** piétons depuis l'entrée nord vers les écoles, le parc municipal et les sentiers en bordure de Chalaronne
- **Amélioration et régulation des débits** pour éviter les problèmes de crues ou l'eutrophisation

## DEFINITION DES OPERATIONS

- **Aménagement de la zone de stationnement en bordure de Chalaronne le long de la RD75**
- **Aménagement d'un cheminement piéton le long de la Chalaronne depuis l'entrée nord** vers les écoles, le parc municipal et les sentiers en bordure de Chalaronne.
- **Sécurisation de l'ancienne gravière en bordure du parc municipal**
- **Plantation de la prairie du sentier halieutique**
- **Démolition de la vanne du bief du moulin du bourg**



## Etude de valorisation paysagère et touristique des bassins versants de la Chalaronne



# AMENAGEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT EN BORDURE DE CHALARONNE LE LONG DE LA RD75

- **Destruction de la renouée du Japon le long de la RD75**



Les berges de la Chalaronne colonisée par la renouée du Japon en bordure de la RD75

L'éradication de la renouée du Japon peut se faire de deux manières :

1. soit la terre de la zone colonisée par les plants est totalement enlevée et évacuée pour être éliminée avec les végétaux,
2. soit on épuise les pieds par une coupe régulière et continue sur 2 à 3 ans avec replantation d'autres espèces

Dans le premier cas, la profondeur d'extraction de la terre doit se faire sur un à deux mètres.

Dans le second cas, la coupe de la renouée doit se faire régulièrement à 30 cm de hauteur environ pendant deux à trois et lorsque la plante commence à s'épuiser, on replante à ses pieds une autre espèce qui vient la concurrencer puis prendre entièrement sa place. Du fait de la proximité de l'eau, on pourra imaginer la mise en place d'espèces de berges fleuries type joncs, iris d'eau ou lysimaque qui agrémentent cet espace public, en lui conservant son caractère naturel.

- **Destruction de l'atterrissement végétalisé et des embâcles à l'embranchement du bief du moulin des Tourterelles**

Des embâcles se sont créés par un atterrissement, des restes d'un ancien seuil et autres poteaux ou plots de béton au niveau de l'embranchement du bief du moulin des Tourterelles. Tous ces éléments en plus de perturber le débit d'eau enlaidissent la rivière. Ils seront supprimés et évacués en déchetterie ou décharge.



L'actuelle zone de stationnement en entrée de bourg

Cette aire de stationnement en bordure de Chalaronne marque l'entrée dans Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Or, on y trouve pêle-mêle des containers, un panneau sur les sentiers balisés, une vaste aire en stabilisé, et une prairie plantée d'arbres sans grande composition apparente. La limite entre la route et cet espace est très floue.

Un alignement d'arbres le long de la route départementale comme délimitation entre la zone d'arrêt et la voie donnera une composition et une lisibilité plus claire à cet espace.

Un habillage des containers sera à prévoir : il sera soit végétal, soit construit avec l'utilisation d'un vocabulaire agreste et léger type bardage bois.

On déplacera le panneau informatif communal sur les espaces aménagés en bordure d'eau sur Saint-Etienne-sur-Chalaronne vers le panneau sur les sentiers afin de les regrouper et d'éloigner le plan de la commune des containers. Certains arbres seront élagués pour ouvrir la vue sur la rivière et un chemin piéton agrémenté de quelques bancs dans la prairie permettra de se promener sur les berges.

## DEVIS ESTIMATIF

- Eradication renouée :	1 000 € HT
- Destruction atterrissement:	4 000 € HT
- Aménagement aire d'accueil	13 500 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	2 700 € HT
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>21 200 € HT</b>

## MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage proposé est la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

2008/2010 : réalisation des travaux

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Eradication renouée	2008/2010	1 000												
Atterrissement	2008	4 000												
Aire d'accueil	2009	13 500												
Maîtrise d'œuvre	2009	2 700												
<b>TOTAL</b>		<b>21 200</b>												

# AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE LA CHALARONNE DEPUIS L'ENTREE NORD

Les parcours piétons depuis l'aire de stationnement de l'entrée nord jusqu'à la mairie et aux écoles n'est pas très sécurisé du fait de l'absence de trottoirs larges et confortables.

Afin de proposer un chemin piéton agréable et confortable, on aménagera un parcours le long des berges joignant l'entrée nord à la passerelle des écoles qui pourra être emprunté par les écoliers, les habitants et par les promeneurs qui effectue la boucle balisée qui passe par le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

Ce chemin permettra ainsi de rejoindre agréablement le parc municipal et les sentiers en bordure de Chalaronne en suivant les berges à l'arrière des ateliers municipaux.



Les berges de la Chalaronne à l'arrière des ateliers municipaux

Ce cheminement sera aménagé en empiétant sur 2,5 m de largeur sur l'aire de stockage des ateliers communaux. Il supposera donc une destruction du muret et de la clôture existante, une éradication de la renouée des berges, l'ouverture d'un passage dans le mur de l'appenti des ateliers et la démolition du mur qui borde la cour des ateliers.

Le traitement de la limite avec les espaces des ateliers sera fait au moyen d'un grillage accompagné d'une haie ou de grimpantes qui agrémentent le cheminement. Le mur et le muret qui longe la cour seront remplacés par un garde-corps moins "opaque" avec des lisses horizontales fines ajourées qui laisse voir la Chalaronne.

Le chemin lui-même sera d'une largeur de 1,50 m environ revêtu de sablé-stabilisé. Il empruntera une rampe pour rejoindre le niveau plus haut de la cour qui permettra aux handicapés et aux personnes avec des jeunes enfants en poussettes de passer là.

## DEVIS ESTIMATIF

- Chemin et garde-corps :	17 900 € HT
- Limite ateliers municipaux	4 600 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	5 000 € HT
Coût total de l'opération :	<b>27 500 € HT</b>

Le maître d'ouvrage proposé est la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

2009 : réalisation des travaux

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Chemin	2009	17 900												
Limite ateliers	2009	4 600												
Maîtrise d'oeuvre	2009	5 000												
	<b>TOTAL</b>	<b>27 500</b>												



Etude de valorisation paysagère et touristique  
des bassins versants de la Chalaronne



# SECURISATION DE L'ANCIENNE GRAVIERE EN BORDURE DU PARC MUNICIPAL

Une ancienne gravière jouxte le parc municipal de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, elle pose des problèmes de sécurité du fait de sa localisation et ses berges très pentues envahies par un taillis touffus. Avant tout autre valorisation imaginable en tant que plan d'eau de loisirs, il y a une nécessité de sécuriser ses abords pour éviter la chute dans ce plan d'eau aujourd'hui accessible et à proximité directe d'espaces publics très fréquentés.



Les berges pentues et boisées du plan d'eau

Afin de sécuriser le site on installera sur tout le périmètre au sommet des talus des berges des barrières en bois qui empêchent l'accès tout en s'intégrant à l'environnement naturel du lieu .

Ces barrières seront renforcées par la pose d'un grillage sur toute leur hauteur pour éviter au mieux les franchissements de cette limite.

Le type de barrières utilisées se rapprochera de l'illustration ci-contre (avec ajout de grillage simple torsion) qui montre la bonne intégration de ce genre de dispositif sécurisant



## DEVIS ESTIMATIF

- Travaux : 17 000 € HT
- Coût total de l'opération : **17 000 € HT**

## MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage proposé est la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

2008 : réalisation des travaux

Opération	Phasage	Montant	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Travaux	2008	17 000												
	<b>TOTAL</b>	<b>17 000</b>												



# PLANTATION DE LA PRAIRIE DU SENTIER HALIEUTIQUE

Le sentier piscicole propose un cadre de promenade particulièrement agréable le long du bief du moulin du bourg cependant lorsqu'il débouche sur la prairie ci-dessous, on peut regretter qu'aucun arbre ne vienne apporter de l'ombrage et guider le promeneur dans sa découverte des lieux.



On proposera la plantation d'une trentaine de saules taillés en têtards en souvenir de l'histoire de Saint-Etienne-sur-Chalaronne qui fut pendant longtemps un centre de production de vannerie. Un panneau informatif sur les usages de l'osier sera installé à proximité des plantations.

## DEVIS ESTIMATIF

- Plantations :	1 200 € HT
- Taille annuelle	600 € HT
- Panneau	1 500 € HT
Coût total de l'opération :	<b>5 700 € HT</b>

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Une taille annuelle en têtard (taille à ras des rameaux au niveau de la tête du tronc) sera réalisée sur des sujets plantés en jeune tige fléchée, afin de leur donner la forme typique du saule têtard.

## MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage proposé est la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

2008 : réalisation des plantations

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Plantations	2008	1 200												
Panneau	2008	1 500												
Taille annuelle	2008/2012	600												
<b>TOTAL</b>		<b>5 700</b>												

# DEMOLITION DE LA VANNE DU BIEF DU MOULIN DU BOURG



L'ouvrage du bief du moulin du bourg

Les pelles de cet ouvrage en ruine qui menacent de tomber à l'eau devront être ôtées afin d'éviter la création d'embâcles.

## CONDITIONS D'EXECUTIONS

Acquisition de la pelle du moulin du bourg par le maître d'ouvrage pour l'euro symbolique

## DEVIS ESTIMATIF

- Travaux :	1 500 € HT
Coût total de l'opération :	<b>1 500 € HT</b>

## MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage proposé est la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

2008 : réalisation des travaux

Opération	Phasage	Montant	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Travaux	2008	1 500												
	<b>TOTAL</b>	<b>1 500</b>												

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Etude valorisation paysagère et touristique des bassins versants de la Calonne, de la Petite Calonne, de l'Avanon et de la Chalaronne et ses affluents (Agence Paysage Ménard)



**Etude de valorisation paysagère et touristique  
des bassins versants de la Chalaronne**

